



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Division des personnels enseignants
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières
Jury académique 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs des écoles, pour l'exercice de leur métier ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 19 octobre 2010 fixant les modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privé sous contrat,

Arrête

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2022 – est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Madame Marie ROGLER, adjointe à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1^{er} degré ;

Madame Elisabeth LORIN, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Charles POCHET, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Franck MOULHIAC, inspecteur de l'éducation nationale.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, 9 mai 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT